

ANNEE 2019

Délibération n°

20180029

SEANCE PUBLIQUE DU 11 AVRIL 2019

Date de convocation : 5 avril 2019

Date d'affichage : 15 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 13

Vote : 13 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 avril 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Claude YAOUANC, Président et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Michel KLISZ, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.

Absent(s) excusé(s) : Mme Annie UHALDEBORDE, Mme Valérie RÉCART (pouvoir à Mme Chantal BONZON), M. Pierre SORHAITS (pouvoir à Mme Dominique VIGIER), Mme Emmanuelle DALLET, Mme Sophie DELETTRE, M. Philippe BIGOTEAU, M. Michel GOÑY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**OJ n°13 : Compte Administratif 2018
Budget annexe du C.L.S.H**

M. Paul BAUDRY, Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2019 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif dont les dépenses et les recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2018	Titres émis en 2018	Reprise des antérieurs	Résultat 2018
Fonctionnement	314 957.65€	314 957.65€	0.00€	0.00€
Investissement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Total du budget	314 957.65€	314 957.65€	0.00€	0.00€

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00€

- un déficit de financement de : 0.00€
- un résultat brut de clôture de : 0.00€
- des restes à réaliser à hauteur de : 0.00€
- un résultat net de clôture de : 0.00€

APRES avoir entendu l'exposé du Président,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe du C.L.S.H, dressé par Monsieur le Maire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY

